

AVIS AU PUBLIC


Projet de lotissement

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de la Commune de Mondercange dans sa séance du 24 avril 2026 a approuvé le projet de lotissement concernant les parcelles de terrain sises à 38, 40a & 40b, rue Neuve à Mondercange, inscrites au cadastre de la commune de Mondercange, section B de Mondercange sous les numéros cadastraux 1123/5238, 1122/4192 & 1122/5236, d'une contenance d'environ 17a 21ca.

Ce règlement communal est déposé à la maison communale au service «aménagement communal» conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Mondercange, le 30 avril 2026

pour le collège des bourgmestre et échevins,
le secrétaire communal,



Guy ROSEN

le bourgmestre,



Jeannot FÜRPASS